

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 92.121

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 17 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1992

10 Décembre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LACOTTE par M. MUSSETTI
M. GAVEN par M. CANDAU
M. GAUGUIN par M. LE GUEUT
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI -
MOULINEAU - RAULT

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

OBJET : Aménagement Rue des Geais et des Chardonnerets

VOTE : UNANIMITE

Un projet d'aménagement de la RUE DES GEAIS et de la RUE DES CHARDONNERETS a été élaboré par les Services Techniques.

Cette opération a pour but d'équiper l'ensemble de ce secteur avec des aménagements appropriés. Il s'agit notamment de :

- la création d'un collecteur eaux pluviales (raccordé sur la rue des COURLIS)
- la fourniture et la pose de caniveaux double revers
- la construction complète de la chaussée et des trottoirs
- le revêtement en enrobés à chaud de la voie
- le revêtement en bi-couche rose des trottoirs

L'ensemble de ces travaux est estimé à la somme de 685.000,00 Francs TTC.

Monsieur le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de bien vouloir approuver le projet de dossier de consultation d'entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Travaux
- VU la nécessité de procéder à ces aménagements,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement de la RUE des GEAIS et de la RUE des CHARDONNERETS (établi en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics) pour un montant de 685.000,00 Francs TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le dossier d'appel d'offres

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché à intervenir

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer dans le cas où il serait fait utilisation de la procédure de marché négocié faisant suite à la déclaration de l'appel d'offres infructueux, le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 312 bis 2ème alinéa du Code des Marchés Publics

- d'imputer la dépense correspondante au Budget Communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

**Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 23 Décembre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint,**